

Département :
PYRÉNÉES ATLANTIQUES
Canton :
USTARITZ, VALLÉES NIVE & NIVELLE
Commune :
ASCAIN

N° 232/24

Arrêté de voirie pour occupation du domaine public Stationnement interdit et empiètement sur chaussée Travaux de pose de câbles BT souterrains rue d'Olhette

Le Maire de la Commune d'Ascain,
Vu les articles L2213-1 et L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route notamment ses articles R 417 – 10/11,
Vu l'arrêté interministériel sur la signalisation routière approuvé par arrêté du 24 novembre 1967,
Vu l'arrêté favorable de Monsieur l'Ingénieur Subdivisionnaire du Service de l'Équipement,
Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifie pleinement une limitation,
Considérant que le stationnement des véhicules sur la voie publique peut compromettre la sécurité et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et que la réglementation des conditions d'occupation des voies répond à une nécessité d'ordre public.

Arrêté

Article 1 : Le 21 mai 2024, l'entreprise BAB TP 20 rue de Pitoys 64600 Anglet est autorisée à effectuer des travaux de pose de câbles BT souterrains au niveau du 160 rue d'Olhette. Le stationnement sera interdit sur les places de parking situées devant le 145 rue d'Olhette

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront placés par l'entreprise BAB TP pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles. Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de St Pée sur Nivelle et le Gardien de Police Municipale de la Commune seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles.



Fait à Ascain, 17 avril 2024

Le Maire,
Jean Louis FOURNIER